

Ventes immobilières.

AUDIENCES DES CRIÉES.

Paris MAISON ET PIÈCES DE TERRE
Etude de M. GUYOT-SIONNEST, avoué, rue Chabannais, 9.
Vente sur licitation, en l'audience des criées du Tribunal de la Seine, en cinq lots:

Paris MAISON RUE BERGÈRE.
Vente, par suite de surenchère du sixième, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le 22 mars 1849.

Paris PIÈCES DE TERRE au bois de Romainville.
Etude de M. GUYOT-SIONNEST, avoué poursuivant la vente:

Etude de M. PLOQUE, avoué à Paris, rue Thévenot, 16.
Vente sur baisse de mises à prix, Le mercredi 14 mars 1849, deux heures de relevée, au Palais-de-Justice, à Paris, en neuf lots.

Paris MAISON A LA CHAPELLE.
Etude de M. GOISET, avoué à Paris, rue Louis-le-Grand, 3.
Vente, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le 21 mars 1849.

Paris MAISON PASSAGE SAULNIER.
Etude de M. Adrien TIXIER, avoué à Paris, rue de la Monnaie, 26.
Vente par folle-enchère, le jeudi 29 mars 1849, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de la Seine.

PROPRIÉTÉ BOULEVARD DE LA LIBERTÉ
Etude de M. PEERT, avoué à Versailles.
Adjudication sur baisse de mise à prix, le jeudi 22 mars 1849, en l'audience des criées du Tribunal civil de Versailles.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.
MM. les actionnaires du chemin de fer de la Loire d'Andrézieux à Roanne, propriétaires de dix actions au moins, sont invités à se réunir en assemblée générale annuelle le samedi 31 mars 1849.

THÉÂTRE HISTORIQUE.
MM. les actionnaires du Théâtre-Historique sont prévenus que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 24 mars courant, à dix heures du matin, au grand foyer du théâtre.

20 C. 100 enveloppes. Papier à lettres glacé, 120 feuilles, 30 c. Rue Joazeff, 8. (1814)
MEUBLES. Exposition publique par des ouvriers libres. Prix fixe. R. St-Honoré, 290, près St-Roch. On expéd. en prov. et à l'étranger. (1786)

AU BON MACARONI.
Pâtes et farines à potages de toutes espèces. Sagou blanc préparé des Indes, à 1 fr. 50 le 1/2 k.

CONVALESCENCE. Faire usage au premier de Delaigrenier, aliment fortifiant, réparateur, et aussi agréable que facile à digérer. Dépôt rue Richelieu, 26, et dans chaque ville. (Se délier des contrefaçons.)
POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ, seule approuvée par l'Académie de médecine.

ROMANS ILLUSTRÉS A 20 CENTIMES.
LES QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE, Par CLEMENCE ROBERT.
Cet ouvrage, illustré de 18 vignettes dues au crayon de J.-A. BEAUCÉ, l'habile peintre de batailles, contient la matière de 3 à 4 volumes in-8° ordinaire et ne coûte (avec une belle couverture illustrée et galetée) que 75 c.

EAU ET ELIXIR FATTET
40 FR. LE FLACON
Pour l'embaumement et la guérison immédiate de dents malades ou cariées. Cette eau, si seule qu'elle baigne dans la bouche une dent et un parfum des plus agréables possède l'immense avantage de nettoyer à l'instant même et sans retour les JOULEURS DE DENTS LES PLUS VIVES, sans exciter aucune action délétère ni sur les gencives, ni sur les os.

COMPAGNIE DE PUBLICITÉ, 15, rue de la Banque, 15.
ANNONCES dans tous les JOURNAUX.
SIROP DE GARDER
Gastronomie radicale des MALADIES DE POITRINE, Rhumes, CATARRHES. Pharm. r. de la Tréfilerie, 43, à Paris.

MINES D'OR
COMPAGNIE L'ESPERANCE.
DÉPART POUR LA CALIFORNIE
POUR 25 FRANCS.
Un numéro partant immédiatement sur 80 souscripteurs. Chaque numéro sortant est de droit membre de l'Association mutuelle fondée par l'ESPERANCE.

Maladies secrètes.
TRAITEMENT DU DOCTEUR
C^H ALBERT
Médicin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales.

Ventes mobilières.
VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.
Etude de M. BOLEAU, rue du Pont-de-la-Réforme, 8.
En l'Hôtel des commissaires-priseurs place de la Bourse, 2.
Le 10 mars 1849, à midi.
Consistant en tables, secrétaire, poêle, chaises, cuvier, etc. Au comptant. (9022)

TRIBUNAL DE COMMERCE.
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES.
(Décret du 22 août 1848.)
Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, du 6 mars 1849, lequel, en exécution de l'article 1er du décret du 22 août 1848, et vu la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements le sieur PREVOST Jeanne (Joseph-Gabriel), mi de nouveautés, faub. St-Honoré, 56;

de la Seine, séant à Paris, du 6 mars 1849, lequel, en exécution de l'article 1er du décret du 22 août 1848, et vu la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements le sieur PREVOST Jeanne (Joseph-Gabriel), mi de nouveautés, faub. St-Honoré, 56;
Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, séant à Paris, du 6 mars 1849, lequel, en exécution de l'article 1er du décret du 22 août 1848, et vu la déclaration faite au greffe, déclare en état de cessation de paiements le sieur PREVOST Jeanne (Joseph-Gabriel), mi de nouveautés, faub. St-Honoré, 56;

PRODUCTION DE TITRES.
Sont invités à produire, dans le délai de vingt jours, à dater de ce jour, les titres de créances, actions, obligations, bordereaux sur papier timbré, indicatifs des sommes à réclamer, MM. les créanciers:
Du sieur SCREPEL, bottier, rue St-Paul, 37, entre les mains de M. Thibaut, rue de la Bienfaisance, 2, syndic de la faillite (N° 864 du gr.);
Du sieur SCREPEL, bottier, rue St-Paul, 37, entre les mains de M. Thibaut, rue de la Bienfaisance, 2, syndic de la faillite (N° 864 du gr.);